

## 3.2. Les ancêtres

### 3.2.1 Les ancêtres mâles

Quand un homme ayant une descendance masculine est décédé, il est devenu un ancêtre *yaaba*. Il garde ainsi continuellement son importance dans une société donnée. On ne le considère pas tellement comme " un esprit ", mais plutôt comme une personne qui continue à exister dans le monde invisible et qui intervient dans la vie de ses descendants. Les ancêtres représentent ou étendent l'autorité juridique des générations successives. C'est une obligation pour les descendants de l'ancêtre de lui rendre le culte, sans regarder si la relation avec le décédé /ancêtre était affectueuse ou non. En effet, le caractère ou la personnalité du décédé, c'est à dire son comportement pendant sa vie terrestre, n'a aucune influence pour recevoir le statut d'ancêtre. Pendant sa vie terrestre un homme aurait pu être un menteur, voleur, bagarreur, une mauvaise personne, etc., mais s'il meurt en laissant un fils, il devient un ancêtre de statut équivalent avec les autres ancêtres. Il reçoit le droit et le pouvoir d'intervenir dans la vie et les affaires de ses descendants comme tout autre ancêtre. De l'autre côté quelqu'un peut avoir mené une bonne vie sans reproches, mais s'il ne laisse pas de fils, il ne peut pas devenir un ancêtre. S'il a une fille il peut devenir un ancêtre matrilinéaire pour les fils de sa fille, mais c'est un ancêtre de valeur inférieure.



(Un vieux homme *bura-yã'ana*)

### 3.2.2 Les ancêtres féminins

Les femmes restent pendant toute leur vie dans une position mineure du point de vue juridique et rituel. En premier regard, il semble qu'elles ne pourront jamais atteindre la pleine valeur d'une personne comme un homme le peut en revêtant un poste important dans la religion ou dans la politique ou en devenant un ancien.



(Une vieille femme *ɔɔg-yã'anya*) →

Pour les Ninkārsɩ l'idéal c'est d'être un mâle qui a atteint un bon âge et est devenu un ancien du lignage, qui a des descendants mâles et qui est 'qualifié' par une mort et un enterrement correct de devenir un ancêtre honoré. Néanmoins, les femmes peuvent aussi atteindre dans une certaine mesure un tel idéal.

Pendant toute leur vie elles ont des droits, des devoirs, des privilèges et des capacités. Elles reçoivent la même sorte de cérémonies de funérailles que les hommes et elles peuvent également devenir des ancêtres honorées. En étant des mères et des grands-mères, leurs enfants et descendants les élèvent à une position d'ancêtres féminins de même valeur que les hommes. Ceci est caractéristique pour la culture des Ninkārsɩ qui maintient une relation de complémentarité entre hommes et femmes. Souvent on voit dans une courette devant la case de rites un autel d'une ancêtre. Cet autel est appelé *m ma* " ma mère ".



(Une case de rites avec des autels *m ma*)

### **3.2.3 Le culte aux ancêtres et leur intervention**

C'est le fils le plus âgé qui a la responsabilité principale de s'occuper du culte à ses parents ancêtres. Il n'a pas de signification si ce fils aîné est une bonne personne ou un vaurien, c'est lui qui doit être responsable du culte aux ancêtres. S'il refuse d'assumer ses obligations, les ancêtres vont le punir ; de l'autre côté on ne peut pas le chasser de cette responsabilité. La personne qui, par droit de succession, a le droit et l'obligation du culte aux ancêtres porte évidemment aussi la plus grande responsabilité envers les ancêtres. On lui reproche ses fautes mais aussi celles de sa famille. Les adultes de sa famille, par exemple ses frères cadets ou ses fils, sont seulement indirectement responsables si un malheur les atteint.

De même, comme le comportement de quelqu'un pendant sa vie terrestre n'a pas d'influence sur son statut d'ancêtre, son caractère pendant sa vie terrestre n'a pas d'influence sur son comportement comme ancêtre.

Ainsi quelqu'un qui était un bon père de famille peut être aussi bien désigné par le devin comme la source d'une maladie ou d'une crise qu'un ancêtre qui menait une mauvaise vie terrestre.

Les ancêtres sont également la source d'un malheur infligé à cause d'une négligence rituelle, que cette négligence soit consciente ou inconsciente. Les ancêtres contrôlent la vie rituelle des gens, mais ils ne punissent pas un mauvais comportement et ils ne donnent pas de récompenses pour un bon comportement. Ainsi par exemple un meurtre fait de manière intentionnelle ou non doit être réparé rituellement. Ce n'est pas uniquement parce que c'est méchant de tuer une personne, mais surtout parce que c'est mauvais de salir la terre avec du sang humain ou de faire une telle chose contre la loi suprême d'amitié envers la parenté.

On ne considère pas les ancêtres comme des êtres surnaturels qui punissent des mauvaises actions et récompensent les bonnes actions. On les considère plutôt comme des juges qui veulent maintenir l'ordre et la discipline envers les normes de la coutume, et ils interviennent toujours quand on transgresse cette coutume. Quand un malheur arrive et est interprété comme une punition ou plutôt comme une intervention corrective des ancêtres, on pense qu'ils ont agi correctement et non pas capricieusement.

### **3.2.4 Conclusion**

En bref, les ancêtres veillent à ce que la coutume continue, et transmettent de l'autorité et de la responsabilité aux descendants. On peut comparer la relation entre parents et enfants avec la relation entre ancêtres et vivants : Les enfants sont dépendants des

parents, ils les respectent et se soumettent à leur autorité et ils reçoivent de la nourriture et des vêtements. Les parents à leur tour s'occupent de leurs enfants, ils les conseillent et leur enseignent la façon de faire les choses (coutumes), et si nécessaire les corrigent en les punissant s'ils n'obéissent pas.

Les ancêtres peuvent être vus comme des parents décédés mais intériorisés et incorporés dans la vie des vivants.

Ils ne sont pas 'leurs consciences', mais ils sont localisés en dehors de la personne et ils sont symbolisés par des autels *baga* (sg. *bagε*) dans ou devant la concession.



(Un autel *bagε* devant une concession)

En comparant la culture occidentale avec la culture africaine on pourrait dire qu'en générale :

Les cultures occidentales sont orientées vers l'avenir, on veut toujours faire différent que dans le passé, même faire mieux si c'est possible, tandis qu'ici en Afrique on est plutôt orienté vers le passé (Voir 1.1). Les ancêtres savent comment on doit faire les choses et on essaye de faire comme eux.

Dans la pensée occidentale les défunts n'influencent pas la vie des vivants, ils ne sont plus dans ce monde, tandis que dans la pensée ninkārsu les défunts / ancêtres sont présents et continuent à influencer la vie des vivants.